



République Française  
Département de la Drôme  
Arrondissement de VALENCE  
Commune de PONT DE L'ISERE

MAIRIE PONT DE L'ISERE  
PLACE DE LA MAIRIE  
26600 PONT DE L'ISERE

Téléphone : 0475846013

Télécopie : 0475847552

courriel : [mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr](mailto:mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU - REUNION DU 14 Mai 2018 à 19 H 30

L'an deux mille dix-huit le quatorze mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de PONT DE L'ISERE, régulièrement convoqué le trois mai deux mille dix-huit s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame LAMBERT Marie-Claude, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : **23**

Nombre de conseillers  
présents : **19**

Nombre de conseillers  
représentés : **2**

Date de convocation :  
03/05/2018

Présents : Mme LAMBERT Marie-Claude, M. WEIBEL Jean-Christophe, Mme POUJILLY Isabelle, M. ROUX Daniel, Mme CHASTAGNIER Isabelle, M. PIZIEUX Marc, Mme CASTELLO Christel, M. MAGNIN Pierre, M. PLANTIER Claude, M. RENAUD Claude, M. TOURET Patrick, Mme FONTANET Elisabeth, Mme BLACHE Martine, Mme SAVIN Christiane, M. BIGI Pascal, Mme METERY Véronique, Mme GOSSE Brigitte, Mme SAINSORNY Marjorie, M. BACCARO Alain.

Absent : Mme BERBIER Nathalie

Absent excusé : M. BOUYER Jean-Pierre,

Absent ayant donné pouvoir : Mme LEROY Colette, pouvoir à M. BACCARO, M. SIFFLET Jacques, pouvoir à M. PLANTIER Claude

Secrétaire de séance :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame CASTELLO Christel est désignée pour remplir cette fonction.

#### I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 10 Avril 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 10 Avril 2018.

En préambule à la réunion Madame le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour :

### Convention de parrainage sportif avec la Société VEOLIA –

Ce point sera placé en 4<sup>ème</sup> position et les points suivants seront décalés de fait jusqu'au point N°8.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le rajout de ce point à l'ordre du jour.

## II – DELIBERATIONS

### QUESTION N° 1 Arche agglo : Programme local de l'habitat

Madame le maire expose que par délibération du 28 février 2018 le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien a arrêté le projet de Programme local de l'habitat 2018-2023.

Elle rappelle que le Programme Local de l'Habitat est un document de planification obligatoire pour les Communautés d'agglomération (Article L 302-1 à L302-44 du code la construction et de l'habitation — CCH). Il définit la politique de l'habitat sur 6 ans. L'ensemble des documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le PLH.

Après un travail de concertation avec les communes et les partenaires institutionnels, le PLH s'articule autour de 6 axes ; le projet est décliné en actions dont la mise en œuvre s'échelonne sur la durée du PLH.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés donne un avis favorable au projet de PLH 2018-2023 arrêté par le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien.

### QUESTIONS N° 2 Tarifs services périscolaires

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer les nouveaux tarifs pour le restaurant scolaire, la garderie périscolaire et propose de reconduire les tarifs de l'année 2017/2018 :

	Proposition année 2017/2018	Proposition année 2018/2019
<b>Restaurant scolaire</b>		
inscription au mois	<b>4.00 €</b>	4.00 €
inscription au jour	4.60 €	4.60 €
PAI (apport panier)	2.00 €	2.00 €
adulte	<b>6.00 €</b>	6.00 €
<b>Garderie périscolaire</b>		
garderie du matin	1.50 €	1.50 €
garderie du soir	2.00 €	2.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les nouveaux tarifs tels que présentés à compter du 01/09/2018

<b>QUESTION N° 3</b>	<b>Tarifs activité marche nordique</b>
----------------------	--

Madame le Maire rappelle qu'une activité de marche nordique a été mise en place à partir du mois de janvier 2018. Le tarif d'inscription a été fixé à 30 € pour une participation du mois de janvier au mois de juin 2018. Il est nécessaire de définir le tarif à mettre en place pour la saison 2018/2019 et Madame le Maire propose au Conseil Municipal le montant de 70 € pour la période de septembre 2018 à Juin 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les nouveaux tarifs pour l'activité marche nordique proposés à compter du 01/09/2018 conformément au tableau annexé

<b>QUESTIONS N° 4</b>	<b>Convention de parrainage sportif avec la Société VEOLIA</b>
-----------------------	--

Madame le Maire rappelle que la Commune organise le 3 juin 2018 la deuxième édition de la course pédestre « Courir sur le 45<sup>ème</sup> parallèle », à ce titre des demandes de sponsoring sont envoyées à différents partenaires.

La société VEOLIA propose une convention qui établira les modalités de parrainage et fixera la contribution financière de VEOLIA à 800 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention avec VEOLIA pour le parrainage sportif de la course pédestre « Courir sur le 45<sup>ème</sup> parallèle ».

<b>QUESTIONS N° 5</b>	<b>Règlements des services périscolaires</b>
-----------------------	--

Madame le Maire présente le projet de règlement des services périscolaires : Restaurant scolaire et garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019 et demande au Conseil municipal de valider les termes de ce document.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le règlement présenté organisant les services périscolaires (restaurant scolaire et garderie périscolaire)

<b>QUESTIONS N° 6</b>	<b>Approbation de la convention en date du 9 avril 2018 confiant le contrôle des débits des Poteaux d'incendie à Eaux de la Veane</b>
-----------------------	---

Madame le Maire expose les éléments suivants :

En application de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011- article 77 et au décret n°2015-235 du 25 février 2015 – Article R-2225-9 « les contrôles techniques sont effectués au titre de la police spéciale de la défense extérieure contre l'incendie sous l'autorité du Maire ». Ainsi à compter du 1er janvier 2018, le SDIS réalisera uniquement les reconnaissances opérationnelles, consistant essentiellement à une vérification visuelle, telles que définies dans le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Il appartient au Maire d'effectuer, ou de faire effectuer par un tiers, les contrôles techniques des points d'eau incendie et de les transmettre au SDIS selon une périodicité de 3 ans.

Elle fait lecture aux membres du conseil municipal de la convention proposée par Eaux de la Veauce et approuvée par les membres du comité syndical lors de sa réunion du 9 Avril 2018. Cette dernière fixe les prérogatives de la commune et d'Eaux de la Veauce

Il est proposé au Conseil municipal de PONT DE L'ISERE d'approuver le projet de convention présenté par Eaux de la Veauce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver le projet de convention présenté par Eaux de la Veauce. ..

III – AUTRES AFFAIRES

<b>QUESTIONS N° 7</b>	<b>Présentation des budgets Ecoles Maternelle et Elémentaire</b>
-----------------------	--

Madame le Maire présente les budgets des Ecoles maternelle et élémentaire pour la rentrée scolaire 2018/2019

<b>QUESTION N° 8</b>	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>
----------------------	---

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :

**Décision 2018.14** – Madame le Maire sollicite auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation de menuiseries de la Mairie et décide de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

**Décision 2018.15** Il est accordé dans le cimetière Avenue de Provence, au nom de Monsieur CROZAT Alain, une concession de 30 ans, à compter du 30/03/2018, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 900.00 €.

**Décision 2018.16** L'avenant N°1 au Marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique et accessibilité de la Mairie a pour objet la modification de la mission confiée au 2<sup>ème</sup> cotraitant SARL GESTECO VEYRUNES par la nécessité d'une deuxième consultation suite à la résiliation du marché du lot N° 1 et la recherche d'un deuxième attributaire.

**Décision 2018.17** L'avenant N°1 au marché N° 2018.TR04280001 a pour objet la prise en compte de sujétions techniques d'adaptation pour une réalisation optimale, celui-ci est accepté pour un montant de 2 320.00 € HT ce qui porte le montant du marché à 45 210.00 € HT.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

Madame le Maire :

- Soumet au Conseil municipal la question d'une location d'un véhicule électrique qui servirait aux agents du service administratif lors de leurs déplacements professionnels. Le système de location est globalement validé mais il serait utile de se renseigner sur le prix de la location d'un véhicule thermique.
- Indique qu'un terrain serait en vente rue des loisirs jouxtant un terrain déjà propriété de la Commune, une étude sur l'achat de celui-ci pourrait être étudiée

Monsieur ROUX Daniel :

- Dit que les travaux de la RN 7 avancent normalement, le plateau traversant pourra bientôt être utilisé et le passage sur la place du souvenir ré-ouvert.
- Commission voirie : le 22/05 à 18 H 00

Monsieur PIZIEUX Marc :

- Une cinquantaine d'enfants ont participé à la Fête du buchillon,
- 16/06 : Assemblée générale de l'USPR avec diffusion du match France/Australie sur écran géant suivie de la Fête de la musique
- 16/06 : Gala Dynamic danse à MERCUROL-VEAUNES
- 23-24/06 Exposition peinture : Pont des arts

Madame CHASTAGNIER Isabelle :

- Formation aux gestes qui sauvent le 18/5 – 9 personnes inscrites
- Commission affaires sociales le 17/05

Monsieur TOURET Patrick :

- Infos MISSION LOCALE pour les jeunes, les changements dus à la fusion de la région et l'augmentation du territoire et du nombre de bénéficiaires compliquent la gestion des dossiers. Les nouveaux locaux de l'agence de ROMANS sont bien aménagés et opérationnels.

La secrétaire de séance

Fin de séance : 21 H 00  
Prochain CM : 18/06 à 19 H 30



Christel CASTELLO